

# Association Foncière de Remembrement de Mussig

## PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE DE MUSSIG Séance du 12 Février 2018

La convocation a été adressée le 8 Février 2018 avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27.01.2017
2. Désignation d'un nouveau membre suppléant
3. Approbation du compte administratif de l'exercice 2017
4. Approbation du compte de gestion de l'exercice 2017
5. Affectation du résultat
6. Fixation de la cotisation pour l'exercice 2018
7. Indemnités du Président
8. Nomination de secrétaire + indemnités
9. Approbation du budget primitif de l'exercice 2018
10. Prévisions de travaux
11. Divers et Informations

*Sous la présidence de M. ROESCH Bernard, Président.*

*Etaient présents : MM. GOETZ Arnaud, GOETZ Denis, HILBERT Jean Claude, LOSSER Adrien, LOSSER Rémy, NEFF Jonathan, REPPÉL Patrick, SCHMITT André, SCHMITT Claude et SCHNEIDER Mathieu*

*Début de séance : 20h05*

### **1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 JANVIER 2017**

Le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2017 ne suscite aucune remarque de la part des membres du Comité Directeur de l'Association Foncière.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **2. DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE SUPPLÉANT**

Suite à la démission de Monsieur GOETZ Denis, membre du bureau désigné par la Chambre de l'Agriculture, nous avons fait appel à leurs services pour leur demande s'il sera remplacé ou non.

Par courrier en date du 5 janvier 2018 ces derniers nous ont informés que Monsieur GOETZ Arnaud a été désigné pour le remplacer.

### **3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017**

Le Président quitte la séance pour les délibérations et le vote.

Le Comité Directeur, après avoir entendu les explications nécessaires en ce qui concerne les recettes réalisées et les dépenses effectuées, et après délibération, vote le compte administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

- INVESTISSEMENT :		
	• DÉPENSES	0,00 €
	• RECETTES	0,01 €
- FONCTIONNEMENT :		
	• DÉPENSES	10 628,92 €
	• RECETTES	31 421,42 €

#### Résultat de clôture de l'exercice 2017

• INVESTISSEMENT :	0,01 €
• FONCTIONNEMENT :	20 792,50 €
• RÉSULTAT GLOBAL :	20 792,51 €

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2017**

Le Président expose aux membres que le compte de gestion est établi à la clôture de l'exercice par Mme le Percepteur, qui le vise, et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le Compte Administratif.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2017 après en avoir examinée les opérations qui y sont retracées, et les résultats de l'exercice

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **5. AFFECTATION DE RÉSULTAT 2017**

Le Comité Directeur, après avoir approuvé le compte administratif 2017,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

-Un déficit de fonctionnement de : 10 628,92 €  
-Un excédent reporté de : 31 421,42 €  
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 20 792,50 €

-Un excédent d'investissement de : 0,01 €  
-Un déficit des restes à réaliser de : 0,00 €  
Soit un excédent de financement de : 0,01 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCEDENT 20 792,50 €  
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) : 0 €  
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) : 20 792,50 €  
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT 0,01 €

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **6. FIXATION DE LA COTISATION POUR L'ANNÉE 2018**

Les membres du Comité Directeur décident :

- d'émettre un rôle de recouvrement pour l'année 2018 ;
- de fixer à 0,125 € hors taxes par are - TVA en plus - la quote-part à verser par les propriétaires fonciers, donc sans changement par rapport à 2016 ;
- de demander une cotisation fixe de 1,60 € hors taxe par an et par propriétaire - TVA en plus, donc sans changement par rapport à 2017 ;

Les redevances inférieures au minimum de perception fixée par le décret, soit 5€, seront reportées sur plusieurs années jusqu'à ce que le minimum soit atteint.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **7. INDEMNITÉS DU PRÉSIDENT**

Lors de la dernière réunion du bureau il avait été discuté d'attribuer une indemnité au président pour le travail réalisé.

Après délibération, le Comité Directeur décide de fixer l'indemnité du président au montant de 400 € brut à compter de 2018 et annuellement jusqu'à la fin du mandat.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **8. NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE ET FIXATION DES INDEMNITÉS**

Suite au départ de la Secrétaire de Mairie, Sandrine WEIBEL, courant du mois d'Août 2017, le relai a été pris par Sarah STEIBLI. Cette dernière a désormais la charge de l'Association Foncière de Remembrement de Mussig.

Charge au comité directeur de fixer le montant de son indemnité annuelle.

Le Comité Directeur, après délibération, décide de fixer son indemnité à 200 € brut pour l'année 2018.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **9. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018**

Le Président présente le projet de budget primitif 2018.

Après délibération, le Comité Directeur approuve le budget primitif pour l'exercice 2018 et l'arrête aux chiffres suivants :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : équilibrée en dépenses et recettes à 33 052,50 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT : équilibrée en dépenses et recettes à 0,01 €.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **10. PRÉVISIONS DE TRAVAUX**

Le Président propose d'entreprendre quelques travaux cette année, d'une part à cause de l'état des chemins qui ce sont dégradés depuis novembre 2017, d'autre part parce que les finances de l'Association Foncière le permettent.

Il est convenu que le Président demande des prix des différents types de matériaux à l'entreprise Jehl.

La question est également lancée sur les chemins sur lesquels des travaux seront effectués. La remise en état de la contournante semble être une évidence.

De plus, la réalisation de travaux d'égouttage est proposée le long de la digue.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Monsieur Jean-Claude HILBERT, Membre du comité directeur et Maire prend la parole pour exposer le sujet de rétrocession des terres communales de HAUG Albert. LOSSER Rémy en profite pour rappeler à l'assemblée que le règlement d'attribution des terres communales avait été mis en place sous le mandat de du Maire Francis BOLLY.

Plusieurs membres montrent leur désaccord par rapport à ce règlement.

En effet, l'association Unter'm Baum avait exposé, lors de la séance du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2017 son projet de création d'un sentier pédestre le long du Hanfgraben reliant ainsi la rue de Sélestat avec la rue du Moulin.

Il est proposé de sauter sur l'occasion pour effectuer un élargissement de la contournante agricole existante à cette partie du village. Cette contournante est la seule du village qui ne dispose que de 4m de large alors que les autres en comptent 6.

Le changement de locataires effectif sur la parcelle communale bordant le Hanfgraben serait le moment serait idéal pour effectuer un échange de terres avec les Consorts HAUG et permettre alors l'élargissement de la contournante. Il en est de même avec NEFF Rémy à l'autre bout de la contournante, qui possède une prairie clôturée pour ses chevaux.

Monsieur le Maire propose aux membres du bureau de partager les coûts de géomètre et d'aménagement de la voirie entre la Commune et l'Association Foncière.

Ce dernier laisse l'assemblée à la réflexion et quitte la séance.

**VU** le moment opportun pour l'Association Foncière de Mussig d'élargir la contournante agricole située entre la rue de Sélestat et la rue du Moulin

**VU** les crédits suffisants disponibles au budget

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de prendre à la charge de l'Association Foncière de Mussig, les frais de géomètre pour le nouveau bornage de la contournante agricole à 6m
- DÉCIDE de prendre à la charge de l'Association Foncière de Mussig, les frais de niveleuse et de remblai des trous sur la contournante en question une fois son passage à 6m

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 9. DIVERS ET INFORMATIONS

### A) INTERSECTION SCHNELLENBUHL / RESTAURANT DE L'ILLWALD

Suite à l'accident mortel survenu récemment sur la route du Schnellenbuhl et notamment aux difficultés de sortie des véhicules du parking de l'Hôtel/Restaurant de l'Illwald, il a été proposé par les services du Conseil Départemental de modifier le carrefour. L'implantation d'un rond-point n'ayant que peu d'utilité puisque l'axe Sélestat>Marckolsheim ne serait pas ralenti, il est proposé par les propriétaires de l'Hôtel/Restaurant de l'Illwald de créer un nouvel accès à leur parking et de supprimer l'actuel. En effet, l'accès envisagé se situerait au SUD-EST du parking actuel, en direction de Marckolsheim.

Cette modification engendrerait un nouvel accès aux parcelles situées à l'arrière de la propriété pour les agriculteurs qui avaient pour habitude d'utiliser ce chemin pour s'y rendre et un second situé plus à l'EST pour en revenir au vue de la mauvaise visibilité qui leur permettait difficilement de sortir du parking.

### B) MAINTIEN DES CHEMINS AF EN BON ETAT

La Commune de Mussig a récemment été destinataire d'un courrier de la part d'un administré demandant aux agriculteurs de ne pas salir les voies agricoles.

L'ensemble de l'assemblée montre bien entendu son mécontentement face à cette remarque. Il s'agit là de chemins consacrés exclusivement aux riverains et agriculteurs, il n'est pas admis que quiconque utilise les contournantes agricoles ou chemins ruraux créées justement afin que les agriculteurs empiètent le moins possible sur les rues du village-même.

Une réflexion est entreprise concernant la diffusion de messages à l'attention des administrés, qu'ils soient en promenade, à vélo ou directement en voiture afin de les sensibiliser à ce sujet. L'achat de panneaux explicatifs qui seraient implantés aux entrées des contournantes étant trop onéreux et probablement peu lus, il est dans un premier temps opté pour intégrer un message dans la Note d'Information mensuelle de la Commune, « Le Mussigeois ». Des rappels fréquents pourraient faire réagir les administrés.

Le Président se charge de rédiger un message pour diffusion.

Fin de séance : 22h20

Le Président,  
Bernard ROESCH

Certifié exécutoire par  
le Président  
MUSSIG, le 13 Février 2018

